

tion ne peuvent même pas coordonner leur propre idée à ce sujet.

● (1640)

[Traduction]

Qu'il me soit permis maintenant d'aborder le deuxième thème de la politique gouvernementale de développement régional. Depuis 1972-1973 et la décentralisation du ministère, qui a entraîné le déménagement de 70 p. 100 de nos cadres supérieurs dans les diverses régions, le gouvernement a pris l'initiative de négocier avec chaque province un accord-cadre de développement, sauf avec l'Île-du-Prince-Édouard qui a déjà un plan de développement d'ensemble de 15 ans. Ces accords-cadres prévoient en termes généraux les priorités de chaque province en matière de développement telles qu'elles ont été établies par chaque gouvernement provincial. Ces accords sont révisés et discutés régulièrement avec chaque province. Les provinces et nous savons que les problèmes de développement ne seront pas résolus du jour au lendemain. Il s'agit de plans décennaux. En vertu de ces accords, nous concluons des ententes auxiliaires avec chaque province de façon à maximiser le potentiel de développement d'un secteur précis de l'économie provinciale ou d'une région géographique précise. Je le répète, ces accords reprennent les priorités établies par chaque gouvernement provincial.

Ces ententes auxiliaires subordonnées aux ententes-cadre de développement n'existent que depuis deux ans. Pourtant, nous avons réussi à en conclure soixante-dix dans tout le pays, ce qui représente pour le gouvernement fédéral un investissement de plus de 1.1 milliard de dollars. Le gouvernement fédéral assume entre 50 et 90 p. 100 du coût de ces ententes. Les provinces y ont investi plus d'un demi-milliard de dollars et l'industrie privée autant, ce qui porte le budget total de ces programmes du MEER à plus de 2 milliards de dollars. C'est ce que le chef de l'opposition (M. Clark) appelle les priorités secondaires du gouvernement.

Nos critiques demandent que nous fassions appel aux autorités locales pour participer aux décisions. Ils réclament des pouvoirs plus étendus pour les provinces. Quelle meilleure façon y a-t-il de faire participer les provinces que de négocier avec chacune d'elles les montants précis que nous voulons investir? Les députés d'en face veulent-ils dire que les gouvernements provinciaux ne comprennent pas les intérêts et les besoins urgents de leur province? Le chef de l'opposition sait-il ce qu'il veut dire? Les provinces et la population du Canada voudront savoir qui au juste il croit leurrer.

Une voix: Qui pensez-vous leurrer: vous-même?

Une voix: Ne soyez pas si chauvin.

M. Lessard: J'aimerais maintenant dire un mot de la coordination au sein du gouvernement fédéral. A l'encontre des faits, nos honorables vis-à-vis soutiennent que le MEER ne sert pas d'agent coordonnateur. Examinons seulement quelques exemples de la façon dont nous avons appliqué la politique de recherche, d'analyse, de coordination et de liaison dont j'ai parlé tantôt. Nous avons consacré beaucoup de temps et d'efforts à la recherche et à l'analyse, afin surtout de réunir des données qui serviraient aux autres ministères et au cabinet dans la poursuite de politiques fédérales fort diverses. Tout cela découle simplement de l'engagement que le gouvernement

Chômage régional

a pris publiquement de faire du développement régional une importante politique d'unité nationale et d'intérêt national.

L'opposition n'ayant pas su trouver un seul exemple, j'aimerais en énumérer quelques-uns. Le gouvernement s'est lancé dans un vaste programme de décentralisation de ses services. Ce programme, ce n'est pas le MEER qui l'a élaboré, mais c'est lui qui a fourni les données essentielles au Conseil du Trésor. Notre analyse présente une grande utilité lorsqu'il s'agit de déterminer dans quelles villes les services vont s'installer. Nos renseignements ont permis de vérifier qu'il y a compatibilité entre les localités choisies et les services, et que l'implantation des services correspond aux besoins de développement des régions à faible croissance. Voilà de la coordination.

Il y a d'autres exemples. Quand nous négocions une entente auxiliaire avec une province dans un domaine dont s'occupe aussi un autre ministère du gouvernement fédéral, cet autre ministère participe habituellement aux négociations depuis la conception de l'entente jusqu'à sa signature. Les représentants de cet autre ministère font souvent partie du comité de direction chargé de faire appliquer l'entente. Rien qu'au Québec, cela est vrai, par exemple, des ententes en matière de forêts, d'agriculture, de produits miniers, d'infrastructure industrielle, d'autoroutes et de parc industriel et commercial aéroportuaire.

Quant à l'entente sur l'exploitation minière à Terre-Neuve, non seulement le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources a participé aux négociations depuis sa conception jusqu'à sa signature, non seulement ses représentants ont fait partie du comité de direction, mais le ministère a également contribué au financement de l'entente avec le MEER et la province. C'est ce qu'on appelle de la coordination. Je pourrais énumérer bien des ententes signées avec deux, trois, quatre et même cinq ministères fédéraux intéressés au développement des provinces ainsi qu'avec deux ou trois ministères de ces provinces. Voilà encore une fois des exemples de consultation, de décision et de coordination.

Une voix: Parlez-nous donc des 50 p. 100 d'échec.

M. Lessard: Qui ne risque rien n'a rien. L'erreur qu'a commise votre parti quand il était au pouvoir, c'est qu'il n'a pas su prendre de risques et même dans ces conditions il a échoué lamentablement.

[Français]

Monsieur le président, je tiens aussi à dire que nous travaillons en collaboration étroite avec d'autres ministères en ce qui a trait à notre programme d'aide directe à l'industrie. Nous consultons les ministères de l'Industrie et du Commerce, de l'Environnement, de la Pêche, de l'Agriculture, de la Main-d'œuvre, de l'Immigration, ainsi que d'autres avant de prendre nos décisions. Nous avons également des représentants au sein de comités d'approbation des subventions dans le cadre de certains des programmes du ministère de l'Industrie et du Commerce. Par exemple, en prévision du retrait des Forces armées américaines de la base militaire de Happy Valley-Goose Bay, le MEER a mis sur pied un groupe de recherche composé de représentants de cinq ministères fédéraux de la province ainsi que de la collectivité locale. Nous avons obtenu des résultats très importants, dont certaines décisions de ministères fédéraux et la signature d'une entente auxiliaire avec la province. Alors que nous nous attendions à la perte d'environ